



Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2019

Objet : Culture 2019.- Subsidies à l'asbl Les Octaves de la Musique : 3.800,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Les Octaves de la Musique pour l'organisation de l'événement "Octaves de la musiques 2019";

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2019.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides pour un montant total de 3.800,00 EUR aux articles 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de l'asbl Les Octaves de la Musique pour l'organisation de l'événement "Octaves de la musiques 2019";

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :